

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 519.1-2022

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, a adopté le règlement numéro 519.1-2022 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 519.1-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE NUMÉRO 519-2017 AFIN D'AJOUTER DE NOUVEAUX BÂTIMENTS À L'INVENTAIRE EXISTANT

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 6^E JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard